

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1656/BPE Décisions concernant les Services Etat

n° 1656/BPE

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 octobre 1966

Numéro JO
n° 11 du 01/11/1966

Date du numéro
1 novembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

M Sauvageot (Henri) Éattaché de la France d'outre-mer de 2e classe, 1er échelon, secrétaire permanent du Conseil de Gouvernement, est nommé pour compter du 10 octobre 1966, à titre intérimaire et cumulativement avec ses fonctions actuelles, adjoint au Directeur du Cabinet du Chef du Territoire, pendant la durée de l'absence de M. Lacampagne, appelé provisoirement. Délégation de signature est donnée à M. Sauvageot (Henri) pour signer au nom du Chef du Territoire en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur du Cabinet, tous actes de correspondances relatifs aux attributions courantes du Cabinet : — les notes de service ; — les ordres de mission ; . — les passes de courrier ; — les ampliations des arrêtés et décisions. M Sauvageot procédera par délégation du Chef du Territoire en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur du Cabinet, à la légalisation des signatures apposées sur toutes les pièces susceptibles de servir hors du Territoire.